



## **JOURNALIER (EMPLOI TEMPORAIRE)**

### **DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE**

Effectuer des travaux comportant l'accomplissement de diverses tâches manuelles simples et usuelles concernant les activités propres aux services municipaux tel que la plantation et l'entretien des aménagements paysagers, participer à l'élagage ainsi que la plantation d'arbres, le nettoyage et l'entretien des parcs municipaux, la tonte de gazon, réparation de pavage et de terrain, signalisation, etc.

### **QUALIFICATIONS ET EXIGENCES**

- Détenir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.);
- Détenir un permis de conduire valide et reconnu (classe 3 serait un atout);
- Détenir une carte de sécurité sur les chantiers de construction (**obligatoire**) ;
- Être habile à exécuter des travaux manuels avec ou sans outillage.

### **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

**PÉRIODE D'EMPLOI :** Peut être assigné autant sur l'équipe de jour que sur l'équipe de soir, du mois d'avril au mois de septembre.

**HORAIRE DE TRAVAIL :** Horaire variable selon les besoins